

**DEMANDE D'AMENAGEMENTS AU BACCALAUREAT – 2023**  
**Information aux familles des élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale**

Les candidats au baccalauréat peuvent solliciter des aménagements d'épreuves au titre d'un handicap ou de besoins spécifiques (santé, trouble des apprentissages,...).

On distingue deux procédures, détaillées ci-dessous :

	PROCEDURE SIMPLIFIEE	PROCEDURE COMPLETE
Qui est concerné ?	Candidats <b>bénéficiant d'aménagements</b> dans le cadre d'un PAP, PPS <b>ou PAI</b> et sollicitant les mêmes aménagements pour le baccalauréat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Candidats <b>ne bénéficiant pas d'aménagements</b> dans le cadre d'un PAP, PPS ou PAI.</li> <li>• Candidats sollicitant des <b>aménagements différents</b> de ceux dont ils bénéficient pendant l'année.</li> <li>• <b>Candidats de terminale</b> demandant des aménagements supplémentaires par rapport à ceux obtenus en 1<sup>ère</sup>, ou souhaitant formuler une 1<sup>ère</sup> demande d'aménagements.</li> </ul>
Quels documents transmettre au lycée ?	<b>Formulaire « procédure simplifiée »</b> complété, daté et signé par le candidat et ses représentants légaux.	<b>Formulaire « procédure complète »</b> complété, daté et signé par le candidat et ses représentants légaux.  <b>Compléments pour le service médical, sous pli confidentiel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de renseignements complémentaires</li> </ul>

**LYCEE  
JACQUES PREVERT**

23 rue Jules Ferry  
91160 LONGJUMEAU.

Provisoire :  
 Mme NAGY  
 Provisoire adjointe :  
 Mme AUBRY  
 Gestionnaire :  
 Mme TOUSSAINT

**Téléphone**  
 01 69 34 41 87

**Courriel:**  
[ce.0911577v@ac-versailles.fr](mailto:ce.0911577v@ac-versailles.fr)

**Site internet :**  
<http://www.lyc-prevert-longjumeau.ac-versailles.fr/>

Dossier suivi par :  
 Isabelle AUBRY  
 Provisoire Adjointe  
[Isabelle.Aubry@ac-versailles.fr](mailto:Isabelle.Aubry@ac-versailles.fr)

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Selon la pathologie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ bilan orthophonique</li> <li>○ ou CR médical,</li> <li>○ ou bilan psychomoteur,</li> <li>○ ou bilan d'ergothérapie,</li> <li>○ ou bilan psychométrique</li> <li>○ ou autres.</li> </ul> </li> <li>• Dans le cas de <b>troubles des apprentissages</b> : 2 devoirs sur table récents représentatifs des difficultés rencontrées par le candidat.</li> </ul>
Date limite de retour des dossiers au lycée	<b><u>Lundi 11 décembre 2023</u></b>	

Les élèves de 1<sup>ère</sup> bénéficiant d'un PAP, PPS ou PAI recevront dans les jours à venir, par l'intermédiaire de leur professeur principal, une enveloppe contenant la présente information et le formulaire de procédure simplifiée.

Les élèves qui ont besoin d'un dossier de procédure complète au format papier peuvent venir le chercher à mon bureau.

Si vous avez des questions et/ou besoin d'aide pour remplir le dossier de votre enfant, n'hésitez pas à me solliciter par mail (ENT ou [Isabelle.Aubry@ac-versailles.fr](mailto:Isabelle.Aubry@ac-versailles.fr)).

Bien cordialement,

La Provisseure Adjointe  
I.Aubry